

Université Paul-Valéry  
Montpellier 3

Route de Mende  
34199 Montpellier Cedex 5

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux  
@univpaulvalery



TAXE D'APPRENTISSAGE

# SOUTENEZ DES FORMATIONS AMBITIEUSES 2018

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

ARTS . LETTRES . LANGUES . SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



## CHIFFRES CLÉS

- ▶ 20 475 Étudiants
- ▶ 1 320 Personnels
- ▶ 1 330 Intervenants extérieurs dont 684 enseignants et enseignants-chercheurs
- ▶ 1 Fondation
- ▶ 1 Réseau alumni
- ▶ 240 Diplômes de tous niveaux : DUT (Bac+2), Licence, Licence Pro (Bac+3), Master (Bac+5), Doctorat (Bac+8), Diplôme Universitaire (formation courte spécialisée)
- ▶ 250 Manifestations scientifiques et culturelles chaque année
- ▶ 584 366 Ouvrages
- ▶ 25 Associations étudiantes
- ▶ 6 Facultés, 1 Institut
- ▶ 19 Unités de recherches
- ▶ 1 Musée des moulages
- ▶ 1 Théâtre

## SOUTENEZ DES FORMATIONS AMBITIEUSES

La taxe d'Apprentissage est le seul impôt pouvant être librement affecté. Elle a été créée en 1925 pour que les entreprises puissent notamment venir en aide financièrement aux formations professionnalisantes.

Cela se concrétise par le versement à l'établissement de formation de votre choix d'une partie du montant de la Taxe d'Apprentissage.

### CHOISIR L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3 C'EST :

- ▶ Privilégier le partage d'expériences en associant des conférenciers et des professionnels à nos diplômés,
- ▶ Permettre l'organisation de séminaires d'études en France et à l'international en lien avec les formations dispensées,
- ▶ Assurer l'achat d'ouvrages et abonnements à la presse professionnelle, spécialisée, ainsi qu'aux revues scientifiques,
- ▶ Garantir le développement de la digitalisation au sein de la formation et la modernisation des équipements informatiques et audiovisuels destinés à un usage pédagogique,
- ▶ Ouvrir la porte aux initiatives supportant la professionnalisation de nos étudiants.

**Votre base de calcul** : 0.68% de la masse salariale

**La répartition :**

- 51% pour les régions (développement de l'apprentissage)
- 26% en quota pour les centres de formations (CFA)
- 23% en barème / hors quota, scindé en 2 catégories non cumulables
  - Catégorie A = 65% du barème (CAP à Bac +2)
  - Catégorie B = 35% du barème (de bac+3 à bac+8)

**L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY EST ÉLIGIBLE À 100% DU HORS QUOTA**

### Objectif du « hors quota » ou « barème » : 23 % (L6241-8)

Le hors quota – également dénommé « **barème** » – permet d'assurer le financement des formations initiales professionnelles et technologiques à temps plein, hors cadre de l'apprentissage, il représente la fraction que l'entreprise peut décider d'allouer à l'université Paul-Valéry Montpellier 3

## POUR VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Choisissez la faculté à laquelle vous souhaitez verser la taxe d'apprentissage et précisez, si vous le souhaitez, quel(s) diplôme(s) vous soutenez.

### Université Paul-Valéry

- UFR 1 - Faculté des Lettres, Arts, Philosophie, Psychanalyse (0341138C)
- UFR 2 - Faculté de Langues et cultures étrangères et régionales (0341137B)
- UFR 3 - Faculté des Sciences humaines et des sciences de l'environnement (0341147M)
- UFR 4 - Faculté des Sciences sociales, des organisations et des institutions (0341131V)
- UFR 5 - Faculté des Sciences du sujet et de la société (0341136A)
- UFR 6 - Faculté Éducation et sciences pour les Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (0342328W)
- ITIC - Instituts des Technosciences de l'Information et de la Communication (0341872A)

### Contacts et liens utiles

Cyrille Salort  
cyrille.salort@univ-montp3.fr

Thierry Mazerand  
thierry.mazerand@univ-montp3.fr

Service Public : [www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22574)

CFA EnSup-LR : [www.ensuplr.fr/node/6](http://www.ensuplr.fr/node/6)

Université Paul-Valéry Montpellier 3 : [www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)